



**DDI DDT(M) - DDPP
DDCS - DDCSPP**

UNSA Fonction Publique 21 Rue Jules Ferry 93177 Bagnolet CEDEX
01 48 18 88 29 • unsa-fp@unsa.org • www.unsa-fp.org



Paris, le 6 octobre 2020

Comité Technique des DDI du 1^{er} octobre 2020 Changement de gouvernance

Séance d'installation de ce CT des DDI avec le nouveau Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur (SG du MI), Jean-Benoît Albertini, et le nouveau Directeur de la Modernisation et de l'Administration Territoriale (DMAT), Olivier Jacob. Le CT des DDI est désormais sous pilotage du Ministère de l'Intérieur.

L'Administration ouvre cette séance en évoquant un jour symbolique qui s'inscrit dans une continuité qu'elle aura l'occasion de mettre en avant.

En préambule, le SG a rappelé l'importance de cette instance et précise qu'il compte travailler sur 3 axes :

- **Interministérialité** : c'est la dimension cardinale de l'action publique. Elle permet une agilité dans les réponses des territoires.
- **Management** : c'est l'unité d'action. Il faut reconnaître et valoriser les identités métiers, favoriser des synergies accrues et renforcer le management de proximité.
- **Valeur du dialogue social** : par une écoute et une prise en compte des retours du terrain. Ce sujet est primordial et le MI a l'habitude du dialogue social dans les territoires du fait de son implantation. Les échelons départementaux sont un enjeu du dialogue social de proximité dans le respect des structures locales.

Pour cette séance d'installation, Claire LANDAIS, Secrétaire Générale du Gouvernement était présente, ainsi que Serge DUVAL, Directeur des Services Administratifs et Financiers (DSAF). Elle s'est dite satisfaite des conditions de ce passage de témoin en insistant sur l'intérêt que continue de porter le Premier Ministre au fonctionnement des DDI. Selon elle, ce transfert au MI ne remet pas en cause les instances de dialogue social. La SGG se dit par ailleurs disponible au dialogue en cas de nécessité.

Projet d'arrêté relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des directions départementales interministérielles.

L'arrêté reconduisant le CHSCT des DDI (qui lui aussi passe sous pilotage du MI) doit être publié rapidement pour permettre la tenue du prochain CHSCT des DDI programmé le 5 novembre 2020.

L'UNSA a voté pour le texte de création du CHSCT des DDI, dont elle avait obtenu la création en 2015. Elle a réaffirmé le rôle primordial tenu par cette instance pendant la crise sanitaire que nous vivons. L'UNSA a rappelé que la loi du 6 août 2019 dite de « transformation de la Fonction Publique » programme la disparition des CHSCT à compter des élections professionnelles de 2022, ainsi que la suppression de toute instance dédiée aux questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail dans la plupart des DDI au regard de leurs effectifs. L'UNSA demande de prendre en compte les enseignements de la crise sanitaire en maintenant les CHSCT dans leur format et leurs attributions antérieures à la loi du 6 août 2019. Les organisations syndicales du CHSCT des DDI ont adopté une [résolution](#) sur ce thème en cours de séance.

Point sur les réformes de l'Organisation Territoriale de l'Etat (OTE).

Les arbitrages du Premier Ministre sont maintenant précisés :

- la création des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et celle des délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation (DRARI) interviendra au 1^{er} janvier 2021,
- la création des directions régionales à l'économie, à l'emploi, au travail et aux solidarités (DREETS) et des directions départementales à l'emploi, au travail et aux solidarités (et à la protection des populations) (DDETS (PP)) devra être réalisée le 1^{er} avril 2021,
- la création des SGC est confirmée au 1^{er} janvier 2021 en métropole et outre-mer,
- le Premier ministre a également confirmé l'élargissement du périmètre du secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM) de la préfecture de la région d'Ile-de-France aux fonctions support de la future direction régionale chargée de l'emploi et de l'insertion, de la DRIAAF et de la DRAC; sa mise en place en gestion aura lieu le 1^{er} avril 2021.

Le SG et le Préfet KUPFER nous ont donné des précisions concernant les autres sujets de l'OTE:

- Inspection sanitaire : l'agence n'est pas le scénario préférentiel, mais une réflexion est toujours en cours au niveau des ministères notamment concernant le problème de l'articulation missions/effectifs.
- Interdépartementalisation : permettra une meilleure intervention des services de l'État. Elle concerne 2 domaines : l'eau et l'habitat insalubre.
- Aménagement/urbanisme : ANAH, ANRU, contrôle construction, développer l'inter-départementalité.
- PAC/FEADER : une mutualisation est nécessaire, la discussion est toujours d'actualité
- Fiscalité urbanisme a été présentée par MTE. Le service d'accueil sera la DGFIP. Le transfert des ETP sera effectif fin 2022.

Secrétariats généraux communs (SGC).

Pour l'administration, cette réorganisation doit être menée à son terme le plus rapidement possible compte tenu de la date de création au 1^{er} janvier 2021.

Les arrêtés de restructuration sont en cours de signature, leur publication est imminente. La rétroactivité des textes ne sera pas systématique, mais laissée au libre choix de chaque ministère, au cas par cas. Une instruction RH complémentaire sera adressée prochainement aux services.

L'UNSA a pris acte de la création des SGC et des décisions sur l'OTE. Elle a rappelé ses fortes réserves exprimées depuis plusieurs mois sur ces sujets, notamment en termes de méthode et de calendrier. Les inquiétudes des agents impactés par ces réformes successives sont prégnantes. Il est nécessaire d'accompagner ces agents et que les protocoles RH concertés avec les organisations syndicales soient appliqués et respectés.

L'UNSA s'est à nouveau inquiétée de la non publication des arrêtés de restructuration qui doivent permettre l'accompagnement encadré des agents. Il n'est par ailleurs pas acceptable de renvoyer la rétroactivité de ces arrêtés à des décisions ministérielles.

L'UNSA rappelle l'instruction RH du 6 février dernier et demande qu'elle soit respectée partout, notamment sur la mise en place des postes de référents de proximité, des référents égalité professionnelle mais aussi sur les fiches financières qui doivent être transmises à tous les agents. L'UNSA s'étonne par ailleurs que la seconde instruction RH annoncée ne soit toujours pas soumise à concertation.

Afin de tenir compte de l'arrêté du 6 décembre 2001 du MI sur les cycles de travail et de la création des SGC, un régime de 38 h 30 hebdomadaires sera introduit et permettra aux agents issus des DDI de conserver leur régime horaire antérieur.

Sur le point relatif aux référents de proximité, le SG/MI s'est dit convaincu de l'intérêt de les compter dans les effectifs des DDI (management de proximité, dynamique et synergie dans les DDI). Cette analyse sera confirmée à l'ensemble du réseau territorial.

L'UNSA demande un groupe de travail dédié aux SGC, afin d'avoir un bilan complet, quantitatif et qualitatif mais également signaler les dysfonctionnements, les disparités d'un SGC à l'autre.

Le SG accède à notre demande et fait état d'un GT commun avec le MI prochainement.

Une [résolution](#) sur ce point a été votée unanimement par les organisations syndicales du CT des DDI.

Point sur la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 dans les DDI

Le médecin référent du MI présente des nouvelles peu rassurantes avec 73 départements en zone d'alerte élevée et 17 en zone d'alerte maximale. Les cas Covid en DDI sont en augmentation, les clusters sont plus nombreux. Les points faibles identifiés pour les clusters reconnus sont les moments de convivialité et la restauration.

Une instruction « Covid » complémentaire à celle du 6 mai dernier a été présentée en séance. Elle a déjà été circularisée entre tous les ministères et devrait être publiée très prochainement.

Pour l'UNSA, il est regrettable que la rédaction de ce texte très important pour les agents n'ait pas fait l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales en amont de cette réunion.

L'UNSA demande que le télétravail soit privilégié, notamment dans les départements à forte charge virale. La question des gardes d'enfants doit être prise en compte en précisant notamment l'articulation télétravail/ASA.

L'UNSA s'interroge sur la qualité inégale des masques fournis et sur l'inconfort de certains avec lacets. Elle revendique la mise à disposition de masques FFP2 dans certaines situations et l'exercice de missions exposées (exemple l'inspection des lieux de restauration en EHPAD).

L'administration a rejeté cette demande au prétexte que le masque FFP2 serait plus difficilement supporté.

Une enquête Covid a été envoyée aux préfetures et DDI courant juillet, 14 000 agents sur 50 000 ont répondu à ce questionnaire. L'analyse sera présentée le 5 novembre lors du CHSCT des DDI.

Pour l'UNSA, le retour d'expérience complet devra être soumis à concertation, mais il ne peut être envisagé dès lors que la crise sanitaire est toujours d'actualité. Le SG du MI partage la nécessité d'attendre la fin de la pandémie pour un bilan complet et détaillé. L'UNSA a renouvelé sa demande de production de données genrées et qualitatives.

Un questionnaire télétravail a également été envoyé aux directions des DDI ; il fera l'objet d'une présentation au prochain groupe de travail éponyme.

Présentation du rapport de la mission inter-inspections sur l'évaluation des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication (SIDSIC).

Près de la moitié des responsables SIDSIC ont été rencontrés par la mission et deux enquêtes auprès de chefs de SIDSIC, directeurs DDI et préfets ont été réalisées.

Le constat issu de ces enquêtes est conforme à celui du retour terrain. Il fait apparaître une différence de traitement dans la gestion des ressources humaines, la difficulté de pilotage des moyens de fonctionnement, l'hétérogénéité des SIDSIC.

Entre 1100 et 1200 ETP composent actuellement les SIDSIC et seulement 87% des SIDSIC sont regroupés. Un regroupement plus généralisé est engagé.

Le sujet de la transformation numérique de l'Administration Territoriale de l'Etat (ATE) est primordial pour amorcer un virage numérique pas complètement abouti aujourd'hui.

Le rapport fait ressortir la diversité des profils qui participent à la richesse des SIDSIC.

Les enjeux à venir sont l'évolution numérique qui doit être anticipée et la création d'un corps interministériel technique.

Il sera important de préserver les effectifs cibles et mettre en œuvre le plan de convergence technique de l'ATE.

L'UNSA rejoint les constats de ce rapport. Elle demande toutefois une enquête plus précise car, par exemple, le niveau régional de Jeunesse et Sports a été oublié. En 2015, le corps des ingénieurs SIC créé devait être élargi aux catégories B, promesse toujours pas tenue !

Contrairement aux préconisations de la mission qui plaide pour un regroupement sur un site unique, l'UNSA considère qu'il faut du personnel SIDSIC de proximité. La difficulté de demain sera peut-être d'arriver à faire communiquer les DDI avec les autres ministères que le MI.

Enfin, l'UNSA souhaite que soit clairement identifié un espace de dialogue social qui permette la représentation des agents SIDSIC et la prise en compte de leurs problématiques spécifiques.

L'administration présente les propositions envisagées pour les prochains mois.

Cinq chantiers sont programmés :

- Convergence des SI de base utilisateur
- Réseau mutualisation : faire dialoguer les structures ensemble
- Gestion des identités : permettre aux agents d'accéder aux SI Annuaire
- Services mutualisés informatiques collaboratifs (messagerie qui permet de travailler à distance également)
- Chantier accompagnement du changement : 17 millions de budget répartis sur 2021, 2022 et 2023.

En réponse à l'UNSA qui demande une concertation en particulier sur l'aspect « impacts sur les utilisateurs », la direction du numérique ne voit pas d'inconvénient à associer les organisations syndicales

Rencontre avec le secrétaire général du ministère de l'intérieur et le directeur de la modernisation et de l'administration territoriale

L'UNSA a rencontré en amont du CT des DDI, en bilatérale, le SG du MI et le DMAT, tous deux nommés fin août dans leurs postes actuels.

L'UNSA a fait part de ses inquiétudes sur la cohérence du calendrier pour la mise en œuvre de l'OTE et des SGC. Elle a redit l'importance de l'accompagnement RH pour les agents impactés.

Concernant la création des SGC, pour l'UNSA, les référents de proximité et ceux sur l'égalité professionnelle ne sont pas des options mais bien des postes à part entière. Les agents doivent être destinataires des fiches financières, disposer de fiches de postes stabilisées et bénéficier de tous les dispositifs RH d'accompagnement.

L'UNSA a rappelé que la gestion de la crise sanitaire et la protection de la santé des agents restent des priorités. Le télétravail doit être le mode d'organisation du travail privilégié dès lors qu'il est possible. Sa mise en œuvre doit être facilitée dans le respect du cadre national.

L'UNSA a souligné l'importance du dialogue social tant au niveau national qu'au niveau local.